



Saint Marc à Frongier

L'année 2019 se termine par une période douce, venteuse et humide après un été très sec. Comme dit notre chanteur creusois, Gauvin Sers, il n'y a plus de saisons.

Dans ce numéro :

<i>Horaires d'ouverture de la mairie</i>	2
<i>État Civil</i>	2
<i>Tarif salle polyvalente</i>	2
<i>Noël des enfants</i>	3
<i>Repas des aînés</i>	3
<i>Recensement</i>	4
<i>Travaux réalisés dernièrement</i>	5
<i>Travaux en prévision</i>	5
<i>Associations</i>	6
<i>Au conseil municipal</i>	7 et 8

Durant le premier trimestre de cette nouvelle année 2020 deux grands évènements pour la commune :

Le recensement de la population du 16 janvier au 15 février

Les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars

Comme annoncé dans le précédent bulletin, je ne serai pas candidat à ces élections pour raisons personnelles. Elu depuis 1983 en même temps que Michel Bach, d'abord comme adjoint au maire puis comme maire depuis mars 2008 je laisse ma place à plus jeunes. Remplir le rôle de maire dans nos communes rurales est de plus en plus difficile. Nous partons avec des finances saines, un endettement total de 49 500 € et une disponibilité de 270 000 € permettant un fond de roulement assez confortable pour le fonctionnement de la commune.

Pour l'année 2019, tous les travaux prévus en investissement ont été réalisés, nous voyons enfin le terme du programme de reboisement des biens communaux, suite à la tempête de décembre 1999 (20 ans déjà), sous la maîtrise d'œuvre de l' ONF, travaux d'entretien de notre voirie communale et grosses réparations sur les bâtiments communaux. Sont venus s'ajouter le changement du chauffe-eau de la salle polyvalente et l'élagage du VC1 et autour du cimetière.

Il reste certainement encore beaucoup de travaux d'investissement à faire, je fais confiance à la prochaine équipe municipale pour poursuivre l'amélioration et l'embellissement de notre commune.

Pour respecter la tradition, je vous propose le rendez-vous habituel de la cérémonie des vœux le Samedi 11 janvier à 18 h à la salle polyvalente.

Bonne et heureuse année 2020 à toutes et à tous.

Georges Lecourt



Ouverture de la mairie



Le secrétariat de mairie est ouvert aux horaires suivants:

- Lundi de 09 h à 12 h
- Mardi de 14 h à 18 h
- Jeudi de 14 h à 17 h 30
- Vendredi de 8 h à 12 h

 05 55 66 18 87

Mail : mairie.st.marc.a.frongier@orange.fr

Internet: <http://saint-marc-a-frongier.com/>



Vous pouvez rencontrer vos élus sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.



État civil 2ème Semestre 2019



Naissance:

Sasha GOYER, fils de Simon GOYER et Justine JEANDEAUX à Vitrac, né le 26 décembre

Décès:

Marcel André RAYNAUD

le 12 Septembre

Lucienne Marie BIERGE épouse TINDILLIERE

le 3 Octobre



Tarifs salle polyvalente



Lieu de résidence de l'occupant	1 ^{er} mai - 30 septembre		1 ^{er} octobre - 30 avril	
	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
Demi-journée pour réunion ou activités autres que repas	44,00 €	44,00 €	60,40 €	60,40 €
Journée avec repas	101,20 €	133,90 €	117,60 €	150,20 €
Cuisine	22,90 €	32,70 €	22,90 €	32,70 €
Forfait couvert par personne	0,33 €	0,33 €	0,33 €	0,33 €



Arbre de Noël des enfants



Après un repas de Noël servi aux enfants de l'école le jeudi 19 décembre, l'arbre de Noël des enfants de la commune a eu lieu le vendredi 22 décembre à 17 h 30 à la salle polyvalente de Saint Marc à Frongier dans le cadre du R.P.I.D. .

Après quelques chants interprétés par les élèves de l'école maternelle et de l'école primaire, le Père Noël a procédé à la remise des cadeaux.



Repas des aînés



Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le dimanche 24 Novembre à la salle polyvalente.



Il a regroupé cette année une soixantaine de personnes de la commune plus les membres du conseil municipal.

Le repas a été confectionné par le restaurant « la Petite Calèche » à Courcelles.



Recensement 2020



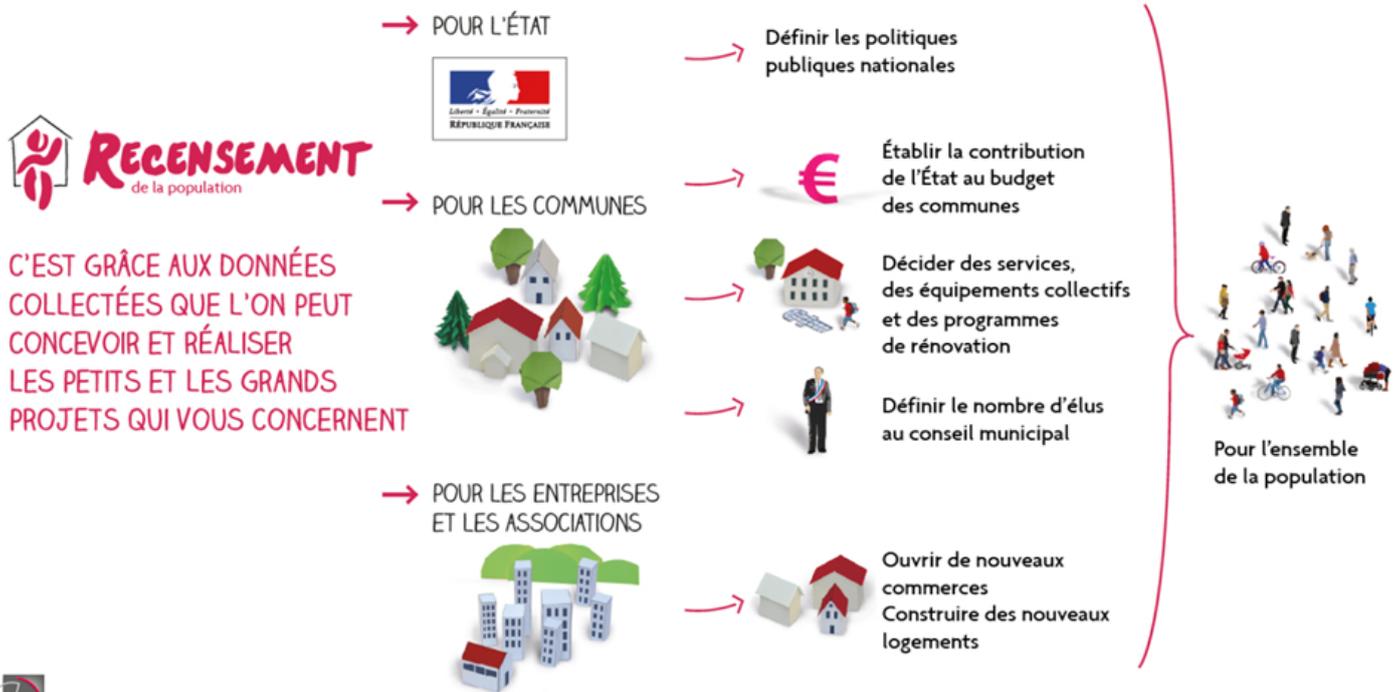
Cette année, Saint Marc à Frongier est soumis, comme 7 000 autres communes de moins de 10 000 habitants, au recensement de sa population entre le 16 janvier et le 15 février.

Ce recensement, qui a lieu tous les cinq ans, est une action importante pour la commune puisque c'est à partir de ses données que seront calculées les dotations de la commune pour les cinq années à venir.

Cette année le recensement sera assuré par deux habitantes de la commune, Mmes **Isabelle Perger** et **Sophie Smigiel** qui auront chacune leur secteur à assurer.

Mme Sophie SMIGIEL	Mme Isabelle PERGET
Le Bourg, Farges, le Bechauday, la Lune, la Genette et Mergoux	Le reste de la commune.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Une première tournée de reconnaissance sera effectuée par le maire et l'agent recenseur concerné entre le 8 et le 13 janvier pour vous distribuer les formulaires.

Vous aurez le choix entre répondre sur le questionnaire papier distribué par votre agent recenseur et répondre en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr. La réponse au recensement est obligatoire sous l'une ou l'autre forme.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.



Travaux réalisés dernièrement



Travaux de remise en état de la chapelle de Montrugeas suite à un défaut de ventilation.

Démoussage du terrain de tennis.

Réfection de l'escalier du hangar communal qui avait été mal réalisé au départ et dont l'utilisation était dangereuse.

Changement du chauffe-eau de la salle polyvalente

Changement des escaliers, paliers et garde-corps des appartements communaux devenus dangereux avec le temps.

Pose d'un volet roulant suite aux travaux d'isolation du pignon ouest des logements communaux

Réalisation d'une zone de stockage fermée pour les écoles sous le préau pour éliminer le matériel non nécessaire dans les salles de classe et redonner un peu d'espace.

Mise en place d'un tableau blanc interactif dans la salle des CM1 CM2.

Elagage le long du VC 1 entre la mairie et l'étang au niveau de la Genette, pour des arbres surplombant la route dont certaines branches étaient fragilisées par les tempêtes, ainsi que sur le pourtour du cimetière. Les branches coupées, actuellement stockées, seront transformées en plaquettes avant l'été.



Travaux en prévision



Nous entrons dans une année électorale, aucuns travaux d'urgence ne sont nécessaires, les travaux courants à réaliser seront décidés par la prochaine municipalité.

Le dossier de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux est en attente d'une étude économique de retour sur investissement et des volontés de la prochaine municipalité.

Un dossier de demande subventions DETR a tout de même été réalisé pour l'entretien des routes.



La parole aux associations hébergées sur Saint Marc



Saint Marc Sports et Loisirs

Cette année encore les manifestations organisées par notre association ont connu un vif succès.

Les marchés festifs de FARGES qui ont eu lieu les 3 derniers mardis de juillet ont permis à une centaine de personnes de déguster les produits du terroir aux sons des groupes de musique qui se sont succédés chaque soir.



La brocante de Farges a toujours le même succès notamment la guinguette qui est très appréciée par le public.

Le réveillon de la St sylvestre connaît le même engouement avec 130 personnes et un grand nombre ayant été refusé par manque de place.

Notre association a besoin de se renouveler afin d'accueillir de nouveaux membres pour qu'elle puisse continuer à animer la commune, pour cela nous invitons tous les habitants à l'assemblée générale.

Toute l'équipe de l'Amicale vous souhaite ainsi qu'à vos proches une très bonne année 2020 et vous attend le **Vendredi 31 JANVIER à 19 heures** à la salle polyvalente pour son Assemblée Générale suivie d'un pot de l'amitié.

Les amis du patrimoine St Marcois

Les Amis du Patrimoine St Marcois vous présentent leurs vœux les plus sincères pour cette nouvelle année.

Tous ceux qui souhaitent rejoindre cette association sont conviés à la prochaine assemblée générale qui se tiendra le **Vendredi 7 février** à la salle polyvalente de St Marc **à 18h30**



Au Conseil Municipal



Séance du 27 août

1 - Motion de l'AMAC pour les transports scolaires

Le maire soumet au conseil une motion de l'AMAC concernant les conditions de ramassage scolaire, géré par la région, applicables à la rentrée 2022. Les enfants habitant à moins de 3 km de l'école ne pourront plus bénéficier du ramassage scolaire, mesure inadaptée pour notre territoire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 - Amendes de police

Le montant global des amendes de police s'élève à 7321 € soit 348,60 € par commune. Adopté à l'unanimité.

3 - Convention transport scolaire

La convention transport scolaire pour l'année scolaire 2019 - 2020 est adoptée à l'unanimité.

4 - Communauté de communes Creuse Grand Sud :

4 - 1 - FIPC

Le conseil accepte la répartition du fonds de péréquation intercommunale proposée par le conseil communautaire.

4 - 2 - Composition du conseil communautaire

Le conseil se prononce pour la proposition « accord local ».

4 - 3 - CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le conseil valide l'évaluation des charges transférées et son nouveau mode de calcul à l'unanimité.

5 - PNR : installation panneaux photovoltaïques

Si l'on entérine la pose de panneaux photovoltaïques au niveau de la mairie, voire de la salle polyvalente, deux choix se présentent : revente ou auto-consommation.

Les conseillers souhaitent qu'une étude comparative chiffrée soit faite par rapport à la situation actuelle.

6 - Conseil d'école du 25 juin 2019

Le maire rappelle que lors du conseil du 4 juin il avait été entériné la réalisation d'un lieu de rangement sous le préau de l'école. Marc HEBEL accepte de se charger de cette opération mais ne pourra le faire qu'au mois d'octobre.

En ce qui concerne la fourniture d'un vidéo projecteur interactif le fournisseur éventuel demande des précisions qui ne pourront être obtenues qu'après la rentrée scolaire

7 - Questions diverses

Le repas des aînés aura lieu le 24 novembre.

Séance du 22 octobre

1 - Aménagement préau école

L'aménagement du préau de l'école nécessite l'intervention d'un électricien, un devis a été demandé à l'entreprise ANDRADE dont le montant s'élève à 1136,00 € HT.

A l'unanimité le conseil est d'accord pour faire appel à l'entreprise ANDRADE et pour l'achat de planches à l'entreprise VALBOIS pour un montant de 421,27 € H.T.

2 - Achat d'un rétro projecteur et d'un écran

Rétro projecteur : 1700,00 € TTC (devis Jean-Christophe JAGAILLE)

Écran : 193,68 € TTC (catalogue UGAP)

Accord à l'unanimité

3 - Taillage des arbres

Le devis de l'entreprise PINET pour le taillage des arbres autour du cimetière s'élève à 5588,00 € TTC.

Compte tenu que le montant de la vente des plaquettes devrait compenser cette dépense le conseil donne son accord.

4 - Achat d'un chauffe-eau

Le chauffe-eau de la salle polyvalente datant de 2005 doit être remplacé suite à de la corrosion interne perforante de la cuve. Le devis pour la fourniture d'un nouvel appareil par l'entreprise PIZON est de 5635,44 € TTC.

Le conseil donne son accord

5 - Pose d'un voyant chaufferie bois

Pose d'un voyant à la chaufferie bois pour un montant de 423,60 € TTC par l'entreprise PIZON.

Accord du conseil



Au Conseil Municipal



6 - Dossiers DETR 2020

Etant donné que l'on ne peut avoir de DETR pour la pose de panneaux voltaïques sur les toits communaux et que la région ne subventionne pas ce type d'opération, la question sera revue ultérieurement. Un dossier DETR sera déposé pour des travaux de voirie communale.

7 - Fixation des tarifs de la redevance assainissement

Le maire propose une augmentation de 1 % soit :
0,56 €/m³ pour le village de Farges
0,66 €/m³ pour le bourg.
Applicable à compter du 1er janvier 2020
Accord à l'unanimité

8 - Demande subvention déplacements de l'école vers les médiathèques

Le conseil décide de prendre en charge la partie non subventionnée par le Conseil Départemental des déplacements de l'école vers les médiathèques.

9 - Création par transformation de deux postes « agent de maîtrise »

Le conseil reporte sa décision au prochain conseil après obtention de renseignements.

10 - CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le conseil municipal décide d'approuver le montant de l'attribution de compensation pour la commune de SAINT MARC à FRONGIER tel que proposé dans le rapport de la CLECT du 5 juin 2019.

Séance du 26 novembre

1 - Rapport eau SIAEP St Sulpice les champs - Vallière

Présentation du rapport du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable par le Maire.

2 - DETR 2020 voies communales

a) réfection et goudronnage du chemin allant de la route de Margnot à la rue du Dognon (Farges)

b) pose de buses et goudronnage à l'intersection du chemin venant du cimetière et la route de Mergoux

Montant des travaux 22.508,07 € HT,
accord DETR de 35%. Vote à l'unanimité du conseil

3 - Demande d'achat de parcelles à Congres

M LEGOUT souhaite acquérir les parcelles ZC 144 et ZC 186. Il se trouve que la première est un bien de section et que la deuxième appartient à M LAMBERT,

Si l'intéressé maintient sa demande la commune organisera un vote sur l'aliénation du bien de section.

4 - Paiement factures investissement

Le conseil autorise le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

5 - Création postes agent de maîtrise

Les conseillers souhaitant avoir des précisions sur l'évolution des indices la décision est remise à plus tard.

6 - Agents recenseurs

Sont recrutées :

Isabelle PERGET pour le secteur Beauze, Chameyroux, Margnot, Lachaud, Congres, La Goutelle, Vitrac, Le Bichaud, Le Monteil, La Valette, Chambroutière, Montrugeas et Villescot

Sophie SMIGIEL pour le secteur Le Bourg, Farges, Le Béchauday, La lune, Mergoux et La Genette

7 - Indemnités du trésorier

Sur proposition du maire le conseil n'accorde aucune indemnité au receveur au titre d'aide au budget en revanche il accepte d'appliquer la tranche 100 % pour conseils.

Le conseil se prononce de la façon suivante :

3 voix pour
5 abstentions
1 voix contre

8 - Questions diverses

Le Noël de la commune aura lieu le vendredi 20 décembre à 17 h 30 à la salle polyvalente de St Marc.

La cérémonie des vœux le samedi 11 janvier à 18 h 30.